

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 août 2019

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, NICOLAS Jean-François, KOSCHER Virginie, PIAZZA Cécile, Sandrine DOYEN, Maryse DESARCE.

Absents excusés : COLSON Frédéric, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier.

Secrétaire de séance : DOYEN Sandrine.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2019 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Rétrocession de voirie - Lotissement

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement Le Clos dans la commune de Saily-Achâtel.

Cette convention prendra effet aux conditions suivantes :

- déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (cerfa n° 13408*02),
- réalisation des opérations contradictoires de réception par le maître d'ouvrage en présence d'un représentant de la commune,
- accord des services concessionnaires pour la prise en charge de l'ensemble des réseaux réalisés sur le lotissement,
- minimum de 80 % des pavillons individuels construits.

Après débat, le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité de membres présents, à signer ladite convention avec la société Foncier Conseil.

2°) Acceptation de chèque

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement sur la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité le chèque d'un montant de 850 € provenant de l'entreprise L. Thiriet TP, sise 11 route des Vosges à Rechainviller (54300), concernant l'indemnisation à la commune pour occupation d'un terrain communal afin d'y déposer des terres non polluées.

Divers :

- Dans le cadre de l'accueil périscolaire organisé par le CCAS de Solgne, le maire indique avoir signé la convention présentée par le CCAS concernant l'engagement de la commune à financer le déficit du périscolaire. Il précise néanmoins avoir signé cette convention pour l'année scolaire 2019-2020, en fonction du nombre des enfants participants durant cette année et dans la limite du déficit prévisionnel discuté lors de la réunion du 26 juin organisée par le Sivom de Solgne.
- L'association Lorraine Auto Légende organisera le 7 septembre prochain une randonnée touristique de navigation pour voitures anciennes. A cet effet, les véhicules en provenance de Secourt traverseront le village à vitesse modérée et se dirigeront vers Moncheux.
- La commune a reçu un courrier de remerciement provenant de l'association « Athlétisme du Sud Messin » suite à la subvention de 30 € qui leur a été allouée lors du dernier conseil municipal.
- M. Luc Chrétien, responsable au CCLI du club de peinture demande, pour des raisons pratiques, de pouvoir occuper la salle associative le samedi matin. Les conseillers n'y voient pas d'objection, la location de la salle aux particuliers restera néanmoins prioritaire.
- Il a été constaté un dépôt sauvage de pneus et plainte a été déposée à la gendarmerie. Remerciements à Bertrand Simonin qui s'est chargé de débarrasser les pneus.
- Remerciements également à Julien Nicolas pour son aide et la mise à disposition de son engin agricole lors de l'intervention des sapeurs pompiers pour l'enlèvement de nids de guêpes à proximité de la mairie et auprès du city-stade. La démolition d'une des cheminées de la mairie est obligatoire car les pompiers n'ont pu détruire complètement ce nid de guêpes.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS